

pour monter à 28 millions de dollars au cours du mois. Les autres marchandises exportées en plus grandes quantités en novembre sont les engrais et agents fertilisants, les aéronaves et pièces (vers les Pays-Bas et les États-Unis), les moteurs et pièces de moteurs et pièces de véhicules automobiles, le sciage, l'amiante non transformé et le pétrole brut.

Par ailleurs, les expéditions de véhicules automobiles ont diminué sensiblement par suite des conflits du travail dans l'industrie. Les exportations de papier journal ont également régressé.

Les exportations désaisonnalisées pour novembre se sont accrues de 64 millions de dollars par rapport à octobre et ont atteint 1,480 millions de dollars. D'après ces chiffres il est tout à fait possible que les exportations du Canada pour 1970 atteignent 17 milliards de dollars.

### RAPPORT D'UNE MISSION SPÉCIALE AUX ANTILLES

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a fait savoir que le Gouvernement canadien a examiné un rapport de M. Paul Martin, sénateur, sur les relations du Canada avec les antilles du Commonwealth et qu'il a pris un certain nombre de décisions à ce sujet.

En septembre et en octobre de cette année, le sénateur Martin avait entrepris, pour le compte du Gouvernement canadien, une mission spéciale dans 13 pays et territoires de la région. Son rapport souligne que les relations entre le Canada et les pays du Commonwealth de la région des Caraïbes sont demeurées foncièrement bonnes et qu'il n'y a constaté aucun fléchissement du bon vouloir des gens envers le Canada. Des problèmes existent évidemment et continueront sans doute d'exister. Les relations du Canada avec la région comportent un ensemble complexe d'activités, et chaque pays des Caraïbes a des caractéristiques et des préoccupations qui lui sont propres. Les décisions gouvernementales actuelles s'inspirent du désir de prendre les mesures nécessaires pour aider les pays antillais du Commonwealth à résoudre leurs problèmes économiques, de confirmer ou de modifier la politique canadienne existante à l'égard de la région, et de renforcer le dispositif d'exécution de cette politique.

### PROLONGATION DU RÉGIME DE REMISES

Parmi les recommandations approuvées par le Gouvernement figure la prolongation, pour l'année civile 1971, du régime actuel de remises qui consiste à payer aux pays antillais du Commonwealth le montant des droits imposés sur le sucre importé de ces pays. Cette décision sera remise à l'étude lorsque le Gouvernement examinera le rapport sur le sucre que la Commission du tarif doit soumettre en 1971. À l'avènement d'un Accord international sur le sucre

en 1969, le Gouvernement canadien était d'avis qu'on pourrait mettre fin aux remises sur le sucre. Devant

### LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT

Ces paiements sur le sucre restent distincts du Fonds de développement agricole de cinq millions de dollars que le Gouvernement canadien a décidé d'établir immédiatement. La mission spéciale du sénateur Martin dans la région ayant permis de dissiper les malentendus qui existaient à ce sujet, la proposition a été accueillie très favorablement. Il a été convenu que le Fonds serait en grande partie inconditionnel, que les modalités en seraient libérales et qu'il pourrait être renouvelé. Les détails de son fonctionnement doivent être réglés avec les pays bénéficiaires en ce qui concerne, notamment, les critères du choix des projets et la structure opérationnelle; toutefois, le Gouvernement a l'intention de passer rapidement à l'exécution. Il se propose d'étudier l'à-propos d'utiliser des institutions régionales pour l'exploitation du Fonds, mais dans l'intervalle il est disposé à recevoir des demandes de projets de la part des pays bénéficiaires.

Parmi les autres questions que le Gouvernement canadien étudie figurent l'encouragement à accorder aux investissements sérieux par l'intermédiaire des programmes qu'administrent actuellement l'Agence canadienne de développement international et la Société pour l'expansion des exportations, le maintien de la politique d'immigration non discriminatoire du Canada, la solution des problèmes du commerce bilatéral, le désir de la région d'exporter davantage vers le Canada, le besoin d'améliorer l'administration de l'aide canadienne considérable apportée à la région, la possibilité d'une coopération plus étroite dans un certain nombre de domaines, et les moyens de renforcer la coordination des politiques au Canada.

Le rapport du sénateur Martin au Gouvernement canadien est fondé sur ses échanges de vues avec les gouvernements des pays du Commonwealth de la région des Caraïbes. Le 8 décembre, M. Martin a fait au Sénat une déclaration globale qui apporte de nouvelles lumières sur les présentes décisions du Gouvernement.

les protestations qui ont émané de la région à cause des difficultés qu'éprouvait l'industrie sucrière, et le besoin qu'elle avait d'une plus longue période d'ajustement, le Gouvernement canadien a décidé, au début de la présente année, de continuer le paiement des remises en 1970. La décision actuelle étend cette période à l'année 1971, au cours de laquelle le Gouvernement devra se prononcer en se fondant sur le rapport de la Commission du tarif sur le sucre. Cette nouvelle prolongation constitue une réponse positive, de la part du Gouvernement canadien, aux demandes faites au sénateur Martin par les pays antillais du Commonwealth.